

COMMUNIQUE

La conchyliculture est une activité largement reconnue comme sentinelle de la qualité des eaux littorales. En effet, les coquillages sont des organismes filtreurs reflétant la qualité des milieux dans lesquels ils sont élevés, avec une vulnérabilité accrue face aux pollutions des eaux.

Nous alertons depuis nombreuses années l'Etat et les collectivités locales sur une tendance lourde à la détérioration des résultats d'analyses sanitaires de nos zones de production, certains points noirs sont identifiés et même cartographiés depuis plus de dix ans... Pour autant, l'état global des écosystèmes, nécessaire aux équilibres biologiques, continue à se dégrader.

Nous ne pouvons plus supporter ces perturbations et ces situations, elles nous coûtent économiquement, physiquement et moralement. Nous en sommes les victimes permanentes et on nous demande d'en supporter toujours plus, cela suffit. Tous les bassins de production conchylicole de Bretagne-Nord seront représentés avec des ostréiculteurs et des mytiliculteurs à une **manifestation le 24 février à 10h30, aux écluses du Port de Morlaix** afin d'alerter sur les problèmes de dégradation de la qualité de l'eau et des milieux. Nous y avons également associé les comités des pêches, les associations de pêche et de protection de la nature.

Le bassin de production ostréicole de Morlaix, à l'instar des autres bassins conchylicoles bretons, présente de multiples altérations de la qualité de ses eaux : contaminations microbiologiques, **avec une alerte norovirus en cours** et le déclassement sanitaire de A en B en 2021 de la majeure partie de la rade de Morlaix (correspondant à un premier niveau d'insalubrité), manifestations d'eutrophisation avec le développement d'algues vertes et la prolifération de phytoplancton producteur de toxines...

Nos revendications

- Au regard des zones de production conchylicole, de culture marine et de pêche, suspension provisoire des autorisations de permis de construire, traitement et résorption des « points noirs » identifiés et bien connus.
- A l'instar de la décision du Conseil Régional de Bretagne de cesser de subventionner les EPCI et les collectivités locales qui ne sont pas exemplaires en matière de traitement de leurs effluents, trouver les outils administratifs et juridiques qui permettraient de bloquer les investissements « de confort » afin de flécher l'ensemble des finances publiques vers l'amélioration, la mise aux normes ou la création de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration dignes de ce nom.
- Etablir des normes bactériologiques et microbiologiques, avec obligation de leur respect, sur tous les rejets en amont des zones sensibles, et pas seulement pour ceux situés sur le littoral ou à sa proximité immédiate. Dans la même logique, et dans un souci d'équité et d'efficacité, suppression des délais de mise aux normes accordés pour les dysfonctionnements d'assainissements individuels (rejets directs) constatés lors des visites des SPANC.
- Dans ces mêmes secteurs, diagnostic des usages et pratiques agricoles amenant au lessivage des terres afin de réglementer les bonnes pratiques préventives, avec un plan d'accompagnement financier raisonnable.

Contact :

Caroline LE SAINT - CRCBN - Chargée de mission environnement - c.lesaint@crbn.com - 06 29 48 16 82